

## Compte rendu de séance

### Séance du 2 Juillet 2018

L' an 2018 et le 2 Juillet à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s'est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de CASTELAIN Damien, le Maire

**Présents** : Mmes : BLIECQ DOMINIQUE, DEBUCHY FRANCOISE, DUBOIS ISABELLE, GLOWIAK FREDERIQUE, KRAUSS ROBERTE, MM : BELLEBOIS GERARD, BLAS JEAN-MARIE, CASTELAIN DAMIEN, DELEVOYE PATRICK, GHEYSENS PASCAL, LECLERCQ ANDRE, ROELANTS PATRICK

**Absents** : Mme HEDOUX LAETITIA

**Excusés ayant donné procuration** : Mme DHAISNE BENEDICTE à Mme DUBOIS ISABELLE

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 12

**Date de la convocation** : 26/06/2018

**Date d'affichage** : 26/06/2018

**Acte rendu exécutoire** après dépôt en PREFECTURE DE LILLE le 03/07/2018  
et publication ou notification du 03/07/2018

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme DUBOIS ISABELLE

#### **VENTE A LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DES PARCELLES A n°838 ET n°839p - RUE DES WATTINES**

##### **Délibération 18/2018**

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de l'aménagement de la rue des Wattines, la commune cède à la Métropole Européenne de Lille les parcelles section A n°838 et A n°839p pour respectivement 18 et 110m<sup>2</sup> pour un montant de 26 853€.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à céder les parcelles A n°838 et A n°839p pour 26 853€ et à effectuer toutes les démarches administratives A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

#### **FOURNITURE, POSE ET MAINTENANCE D'EQUIPEMENTS DEDIES A LA VIDEO URBAINE OU TECHNIQUE - GROUPEMENT DE COMMANDE - APPEL D'OFFRE OUVERT - DECISION - FINANCEMENT**

##### **Délibération 19/2018**

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un Schéma Métropolitain de Vidéo protection Urbaine la Métropole Européenne de Lille propose aux communes du territoire de mutualiser leurs besoins en la matière.

Il est ainsi proposé au conseil municipal de lancer une consultation dans la cadre d'un groupement de commande pour la fourniture, la pose et la maintenance d'équipements dédiés à la vidéo urbaine ou technique.

Cette consultation sera passée sous la forme d'un appel d'offres ouvert et donnera lieu à la signature d'un accord cadre à bons de commande monoattributaire, sans minimum ni maximum, d'une durée de 1 an à compter de sa notification, renouvelable expressément 3 fois pour la même durée.

Aussi, il est proposé de créer un groupement de commandes dont les membres sont : la Métropole Européenne de Lille, les communes d'Armentières, Baisieux, Beaucamps-Ligny, Bousbecque, Bouvines, Comines, Croix, Don, Englos, Ennetières-en-Weppes, Erquinghem-le-Sec, Erquinghem-Lys, Escobecques, Faches-Thumesnil, Forest-sur-Marque, Fournes-en-Weppes, Fretin, Fromelles, Gruson, Hantay, Haubourdin, Hem, La Bassée, Lambersart, Lannoy, Le Maisnil, Lesquin, Lille (et ses communes associées), Linselles, Lompret, Loos, Marquette-lez-Lille, Marquillies, Neuville-en-Ferrain, Noyelles-lès-Seclin, Pérenchies, Péronne-en-Mélançois, Quesnoy-sur-Deûle, Radinghem en Weppes, Roubaix, Saily-lez-Lannoy, Sainghin-en-Mélançois, Sainghin-en-Weppes, Saint-André-lez-Lille, Salomé, Santes, Temple-mars, Tressin, Vendeville, Villeneuve d'Ascq, Wambrechies, Wasquehal, Wattrelos, Wavrin, Wervicq-Sud, Willems, le centre communal d'action sociale de la ville de Hem et l'établissement public de coopération culturelle LaM.

**AVIS SUR LE PROJET DE PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE**

**Délibération 21/2018**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet complémentaire relatif au nom de circuit pour inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Conformément à la loi du 22 juillet 1983 (art.56), vu la délibération du 25 mars 1991 du Conseil Général du Nord arrêtant le projet de Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée et autorisant la consultation des communes, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur le projet, puis à désigner les voiries et les chemins ruraux pour lesquels il donne son accord.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les chemins ruraux désignés ne pourront être aliénés voire supprimés que dans la mesure où la continuité de l'itinéraire est préservée, soit par le maintien du droit de passage, soit par la mise en place d'un itinéraire de substitution adapté à la promenade et à la randonnée et ce en accord avec le Département.

Après avoir pris connaissance du projet complémentaire sur le territoire communal, le Conseil Municipal a délibéré et décide d'émettre un avis favorable, d'inscrire les voies concernées au Plan Départemental des Itinéraires de promenade et de randonnée et d'autoriser le Département du Nord à réaliser le balisage des itinéraires conformément à la charte officielle du balisage et de la signalétique  
A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES**

**Délibération 22/2018**

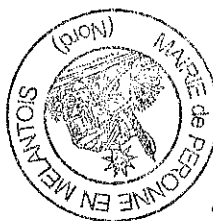
Monsieur le Maire propose les décisions budgétaires modificatives suivantes :

DEPENSES/RECETTES	
DEPENSES INVESTISSEMENT COMPTE 165	+ 5644€
DEPENSES INVESTISSEMENT COMPTE 21534 OP 181	- 5644€
RECETTES INVESTISSEMENT CPT 272(040)	+67,08€
DEPENSES FONCTIONNEMENT CPT 678 (042)	+67,08€
TOTAL	

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Le Maire

DAMIEN CASTELAIN



A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read "DAMIEN CASTELAIN".